

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**VENDREDI
LE 7 MARS 2014**

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le vendredi, septième jour du mois de mars deux mille quatorze, à huit heures (8h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Michel Fecteau, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, M. Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin, M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Également présentes : Mme Caroline Roberge, aménagiste et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant alternativement sous la présidence du préfet suppléant, M. Réal Ryan jusqu'au point 1.2.1, puis M. Michel Fecteau, préfet, assume la présidence jusqu'à la fin de la réunion.

Constat est fait suivant les articles 153 et 157 du Code municipal (L.R.Q.c.C-27.1) que la présente séance se tient conformément à la Loi, les membres déclarant tous renoncer à l'avis de convocation.

8 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1622-03-14 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland, Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1623-03-14 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 4 février 2014 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

CAPV2014-03-07

A) Municipalité de Mont Saint-Grégoire : Règlement 2013-185-3

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2013-185-3 de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise à créer une activité industrielle en zone agricole et modifie certaines terminologies relatives au « camp équestre » et « centre équestre ». Une autorisation de la CPTAQ devra être obtenue.

B) Municipalité de Saint-Sébastien

B.1 Règlement 396-6

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 396-6 de la municipalité de Saint-Sébastien, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie les limites d'une zone et définit les normes pour les mini-entrepôts.

B.2 Règlement 398-1

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 398-1 de la municipalité de Saint-Sébastien, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie le règlement de construction afin d'autoriser les conteneurs à des fins d'entreposage pour certains usages (commerciaux et agricoles).

C) Municipalité de Venise-en-Québec

C.1 Règlement 401-2013

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 401-2013 de la municipalité de Venise-en-Québec, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement allège les exigences actuelles relatives aux entrées chartières et le pourcentage d'espaces de stationnement maximum en cour avant. Il insère également des dispositions relatives aux projets intégrés et autorise les cantines mobiles dans les terrains de camping, à certaines conditions.

C.2 Règlement 402-2013

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 402-2013 de la municipalité de Venise-en-Québec, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise à modifier les normes de lotissement.

C.3 Règlement 404-2013

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 404-2013 de la municipalité de Venise-en-Québec, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement exige un certificat d'autorisation et une tarification pour l'installation d'une cantine mobile sur un terrain de camping.

C.4 Règlement 405-2013

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 405-2013 de la municipalité de Venise-en-Québec, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC.

CAPV2014-03-07

En l'occurrence, ce règlement assujettit les cantines mobiles installées dans des terrains de camping au règlement sur les Plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA).

D) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

D.1 Règlement 1215

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1215 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement crée des zones du groupe habitations à l'ouest de la rue Jacques-Cartier et au sud de la rue Veilleux.

D.2 Règlement 1221

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1221 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement crée une zone spécifique pour le stationnement incitatif de la ville à l'angle de la rue Boucher et du boulevard Industriel.

E) Municipalité de Saint-Valentin

E.1 Règlement 446

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 446 de la municipalité de Saint-Valentin, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie le plan d'urbanisme de sorte à permettre les jeux d'action en zone agricole. Une autorisation de la CPTAQ devra être obtenue.

E.2 Règlement 448

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 448 de la municipalité de Saint-Valentin, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie le règlement de zonage afin d'y préciser les zones où les jeux d'action seront autorisés ainsi que les normes applicables. Une autorisation de la CPTAQ devra être obtenue.

M. Michel Fecteau, préfet, prend son siège et assume la présidence pour la suite de la réunion.

1.2 Révision

1.2.1 Demande d'extension de délai

Considérant l'envergure des travaux à réaliser dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement afin de satisfaire aux attentes du MAMROT, les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à demander une extension du délai accordé par la Loi pour le dépôt du projet de schéma d'aménagement révisé.

1.3 Urbanisme - Divers

1.3.1 Orientation 10 - Position de la FQM

M. Pierre Chamberland, récemment élu au sein du conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités soumet que la Fédération n'est pas à l'aise pour prendre position par rapport aux effets de l'application trop rigoureuse de l'Orientation 10 puisque plusieurs de ses membres font partie de la Communauté métropolitaine de

CAPV2014-03-07

Montréal. Il soumet également que le ministre Gaudreault s'est récemment entendu avec la CMM sur le plan d'action pour assurer la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

Monsieur le préfet mentionne qu'il est en contact avec le président de la CMM et discutera des enjeux avec lui.

1.3.2 Demande de rencontre de l'UPA

En date du 27 février 2014, dans une lettre adressée au préfet de la MRC du Haut-Richelieu, M. Jaclin Bisailon, président du syndicat de l'UPA du Haut-Richelieu sollicitait une rencontre avec les membres du conseil de la MRC. M. Bisailon sera invité préalablement à une prochaine séance du conseil.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Transport collectif

2.1.1 Stratégie nationale de mobilité durable par le gouvernement du Québec

Le directeur général dépose un résumé de la Stratégie nationale de mobilité durable du gouvernement du Québec. Ce document fera partie intégrante des documents d'information adressés à chaque membre du conseil.

2.1.2 Rapport relatif au transport collectif de 2004

Le directeur général dépose un extrait du rapport réalisé en 2004 par Tecslut experts-conseil relativement au transport collectif pour le secteur périurbain du Haut-Richelieu.

2.1.3 Suivi de dossier

Il est mentionné que la MRC n'est pas éligible à une subvention du gouvernement pour mettre à jour l'étude sur le transport collectif puisqu'elle a déjà obtenu une subvention. Le préfet fera des vérifications auprès de différents intervenants afin d'obtenir un portrait des besoins et coûts à envisager dans l'éventualité où une desserte pourrait être développée.

2.2 Pacte rural : Dépôt du rapport annuel

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à approuver et transmettre le rapport annuel du pacte rural tel que requis par le MAMROT.

2.3 Stratégie électrique

2.3.1 Rencontre avec les représentants d'Hydro-Québec

Préalablement à la séance régulière du mois d'avril 2014, les membres du comité administratif suggèrent de rencontrer les représentants d'Hydro-Québec relativement au dossier de stratégie électrique.

2.3.2 Lampadaire intelligent

Une rencontre pourrait intervenir avec les représentants de prototypes au cours du mois d'avril, le tout reste à être confirmé par le Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD).

CAPV2014-03-07

2.3.3 Circuit d'essai de véhicules électriques et agro-tourisme

Le Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD) travaille actuellement en collaboration avec certains intervenants dans le domaine des véhicules électriques pour réaliser un circuit d'essai combiné à l'agro-tourisme. Ce dossier fera l'objet d'une présentation préalablement à la séance du 9 avril 2014 par Mme Sylvie Lacroix du CEHR (CLD).

2.4 Rencontre avec les représentants du MEHR

Les membres du comité administratif suggèrent que les trois représentants des municipalités longeant la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu/Farnham rencontrent les intervenants du Mouvement écologique du Haut-Richelieu relativement à la protection de l'emprise.

3.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

3.1 Avis de motion - Modification du règlement 389

Dossier reporté au mois d'avril 2014.

4.0 FONCTIONNEMENT

4.1 Finances

4.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 12 mars prochain.

4.1.2 Aide financière accordée à divers organismes - Remise

Le directeur général soumet que la remise de l'aide financière annuelle à divers organismes se tiendra à 19h15 le 12 mars 2013. Les montants suivants seront remis : Fondation de l'Hôpital du Haut-Richelieu (20 000\$), le Centre d'interprétation du milieu écologique (CIME) (1 500\$), la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour la « Soirée És-Arts » (1 500\$) de même que l'Organisme de bassin versant de la Baie Missisquoi (10 000\$).

4.1.3 Rapport annuel - Subvention de fonctionnement

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à adopter le rapport annuel en vue d'obtenir le versement de la subvention de fonctionnement de la MRC, le tout provenant du MAMROT.

4.1.4 Financement et attentes 2014

Le directeur général dépose le projet d'entente de financement et les attentes 2014 à transmettre au MAMROT en vue de l'obtention de la subvention de 88 550\$.

4.1.5 États financiers 2013

Le directeur général soumet aux membres du comité administratif que l'état de santé du vérificateur ne permet pas de transmettre les états financiers au MAMROT en conformité des dispositions du Code municipal soit, au plus tard le 30 avril 2014;

EN CONSÉQUENCE;

1624-03-14 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

CAPV2014-03-07

Résolution 1624-03-14 - suite

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu informe le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, l'honorable Sylvain Gaudreault, que les états financiers au 31 décembre 2013 de la MRC du Haut-Richelieu ne pourront être déposés dans les délais impartis à l'article 176.2 du Code municipal pour cause de maladie grave du vérificateur nommé;

ADOPTÉE

Par ailleurs, une proposition a été soumise par les représentants de Raymond Chabot Grant Thornton pour un montant de 15 450\$ (taxes en sus). Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à nommer Raymond Chabot Grant Thornton à titre de vérificateur et d'octroyer le mandat à cette firme.

4.2 Fonctionnement - Divers

4.2.1 Demande de rencontre

Le directeur général soumet la demande de rencontre de M. Denis Tremblay, photographe, pour la présentation d'un projet. Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'acquiescer à la demande.

4.2.2 Mosaïque 2013-2017 - Prise de photos

Le directeur général informe que la prise de photos pour la mosaïque 2013-2017 des membres du conseil de la MRC du Haut-Richelieu est reportée au 9 avril 2014 à compter de 18h30.

4.2.3 Modalités de pré-retraite - M. Gaétan Lapointe, technicien-inspecteur

1625-03-14 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland, appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

QUE le comité administratif accepte que les nouvelles modalités de pré-retraite pour M. Gaétan Lapointe, technicien-inspecteur soient, une semaine de travail de 21 heures à compter du 1^{er} mai 2014 et que la prise de retraite intervienne au plus tard le 31 décembre 2015.

ADOPTÉE

4.2.4 Demandes d'appui

A) Unité de médecine familiale

Les membres du comité administratif recommandent l'envoi d'une lettre signée par le préfet de la MRC du Haut-Richelieu soulignant l'initiative d'implantation d'une unité de médecine familiale devant faire l'objet d'appel d'offres via le SEAO. Il est à noter qu'à la fin du processus d'appel d'offres, le lieu d'implantation sera alors connu.

B) MRC Robert-Cliche et Portneuf - Financement du Transport adapté et collectif

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches des MRC afin que le gouvernement du Québec annonce et verse plus rapidement les sommes nécessaires au bon fonctionnement du transport adapté.

CAPV2014-03-07

C) Municipalité d'Henryville - Virage à gauche dans les 2 sens - route 133

Les membres du comité administratif réfèrent à chaque municipalité locale longeant la route 133 le soin d'appuyer la demande de virage à gauche dans les 2 sens formulée par la municipalité d'Henryville.

D) Réseau québécois sur les eaux souterraines - Programme de soutien à la valorisation et au transfert

Les membres du comité administratif acquiescent à l'acheminement d'une lettre visant à appuyer les démarches du Réseau québécois sur les eaux souterraines afin d'obtenir une subvention pour établir un programme de soutien à la valorisation et au transfert de sorte que ces données et connaissances pourront être utilisées par les acteurs du milieu du développement et de l'aménagement du territoire.

E) MRC d'Avignon - Dispositions concernant la TVQ

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à demander l'annulation des nouvelles dispositions concernant le remboursement de la TVQ aux municipalités.

4.2.5 Rencontre avec Mme Christine Savard, directrice régionale MSP

Les membres du comité administratif confirment la rencontre à intervenir avec Mme Christine Savard, directrice régionale du ministère de la Sécurité publique le 12 mars 2014 à 18h30.

5.0 ÉVALUATION

5.1 Demande d'extension de délai pour le dépôt des rôles au plus tard le 1^{er} novembre 2014

Considérant les travaux supplémentaires requis pour la modernisation du rôle d'évaluation, les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution permettant le dépôt des rôles au plus tard le 1^{er} novembre 2014, si requis.

5.2 Demande d'extension de délai pour les réponses dans le cadre des demandes de révision de l'évaluation foncière

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à extensionner le délai pour l'acheminement des réponses dans le cadre des demandes de révision de l'évaluation foncière, considérant les travaux supplémentaires requis pour la modernisation du rôle d'évaluation.

6.0 COURS D'EAU

6.1 Règlement 497

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du règlement 497 modifiant le règlement 449. Des modifications ont été apportées en ce qui a trait aux sanctions pénales et certaines normes techniques relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC du Haut-Richelieu.

6.2 Avis de motion - Abrogation de règlements - Branches 1 et 2 du cours d'eau Bertrand - Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Les membres du comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion en vue d'abroger tous les règlements relatifs aux branches 1 et 2 du cours d'eau Bertrand.

CAPV2014-03-07

6.3 **Cours d'eau Barbotte, branche 7 - Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**
Autorisation à faire procéder aux démarches nécessaires relatives
au nettoyage et nomination

Le directeur général soumet que le dossier est toujours en suspens. Des démarches sont en cours auprès des représentants de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu afin d'obtenir un échéancier.

6.4 **Cours d'eau Samoisette - Enlèvement d'obstructions - Suivi**

Le directeur général soumet qu'aucun développement n'est intervenu dans ce dossier. Des démarches sont en cours auprès des représentants de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu afin d'obtenir un échéancier.

7.0 **VARIA**

8.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1626-03-14 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance extraordinaire du Comité administratif de la
MRC du Haut-Richelieu, ce 7 mars 2014.

ADOPTÉE

M. Michel Fecteau,
Préfet

M. Réal Ryan,
Préfet suppléant

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier